

Fiche d'inscription en ligne, informations permanentes pour les inscriptions : <http://www.encpb.org>

1. Principe des inscriptions

La **procédure annuelle d'inscription ou de réinscription est obligatoire** – aucun élève ou étudiant ne peut figurer sur les listes de classes et bénéficier des services de l'établissement, ni obtenir un certificat tant qu'il n'a pas remis un dossier d'inscription complet. Dans certains cas, le non respect des dates indiquées peut entraîner en outre la perte du droit d'entrée (affectation) ou de rentrée (suite d'études) au lycée Pierre-Gilles de Gennes - ENCPB.

2. Calendrier

Le calendrier général est affiché **sur le site du lycée**.

3. Pièces à fournir

- **Fiche d'inscription et de renseignements remplie en ligne et reçue par email**, avec photo d'identité n°1 collée à l'emplacement prévu, acceptation du règlement intérieur, indication des divers choix et autorisations, vœux de langues et options.
- **Photo d'identité n°2** pour créer le badge.
- **Un chèque de 50€ minimum à l'ordre du lycée Pierre Gilles de Gennes - ENCPB** avec nom et prénom au verso pour les élèves souhaitant déjeuner au restaurant scolaire (pour créditer le compte et déjeuner dès les 1ers jours de cours).
- **Fiche d'inscription service restauration complétée.**
- **Pour CPGE et DTS, la copie des résultats du baccalauréat.**
- **Un chèque de 30€ pour les étudiants BTS et 50€ pour les étudiants IMRT et CPGE**
- Formulaire d'inscription de transports Pass Navigo, à retirer auprès des bureaux SNCF ou RATP
- **Fiche d'infirmerie et médicale**, reçue par email, avec photo d'identité n°3 collée à l'emplacement prévu (à remettre au professeur principal à la rentrée de septembre).

4. Badge d'accès et de restauration – règlement intérieur

Tout élève nouvellement inscrit reçoit communication du règlement intérieur, de la charte d'utilisation d'internet, des réseaux et des services multimédias, ainsi qu'un badge d'accès (gratuit). Le badge doit être conservé pendant toute la scolarité pour permettre :

- l'accès à l'établissement (entrée et sortie : présenter le badge devant le lecteur)
- l'accès à la restauration (le compte est débité à chaque repas consommé)
- le prêt de livres au CDI. Les manuels distribués pour les enseignements doivent être restitués en bon état. En cas de détérioration, ils sont facturés 20€ et en cas de perte : 40€ par livre.

Pour raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est contrôlé. Il est donc obligatoire de « badger » à l'entrée et à la sortie. En cas d'oubli exceptionnel, vous devrez déposer à la loge une pièce d'identité, à défaut l'accès peut vous être refusé. En cas de perte ou de détérioration, vous devrez sans délai en demander le remplacement (au service d'intendance) en fournissant une nouvelle photo d'identité et en réglant la somme de 6 euros.